



APPRENTIS DU BTP ET FIERS DE L'ÊTRE !

L'APPRENTISSAGE : QUELQUES REPÈRES ESSENTIELS

L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- **Une filière de formation initiale**, dispensée en alternance : tout en travaillant et se formant en entreprise, l'apprenti(e) suit sa formation dans un CFA.
- **Une formation accessible aux jeunes de 16 à 29 ans**. Une formation de qualité encadrée, au CFA et en entreprise par un maître d'apprentissage.
- **Lorsque vous êtes en apprentissage**, les périodes d'enseignement général, technologique et professionnel au centre de formation d'apprentis (CFA) sont associées aux périodes de travail en entreprise. Cette association fait que vous acquérez des compétences professionnelles assises sur des connaissances à la fois générales et liées au métier préparé.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Vous signez un contrat d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un employeur et un apprenti.** L'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en CFA. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.
- **Vous avez un statut de salarié.** Et comme tout salarié, vous avez des droits et des obligations : temps de travail, salaire, congés payés, santé, transport...
- **Vous percevez un salaire.** Dans le BTP, il est plus élevé que dans d'autres secteurs d'activité (accord national professionnel du 8 février 2005 étendu par arrêté du 10 août 2005 (Journal officiel du 17 août 2005)).
- **Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou indéterminée.** Dans ce dernier cas, le contrat démarre par une période d'apprentissage régie par les dispositions du Code du travail relatives à l'apprentissage.

EN ENTREPRISE, QUI EST RESPONSABLE DE LA FORMATION DE L'APPRENTI ?

- **Le maître d'apprentissage est directement responsable de la formation de l'apprenti** : il transmet ses savoirs et ses pratiques professionnelles à l'apprenti afin que ce dernier acquiert les compétences liées au métier et à la qualification et au diplôme préparés.
- **Il entretient une relation privilégiée avec son apprenti tout au long de sa formation** en liaison avec le CFA et le formateur référent désigné.
- **Il évalue l'apprenti en situation de travail** dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).